



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

LES ADRETS DE L'ESTÉREL
FRÉJUS
PUGET SUR ARGENS
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
SAINT-RAPHAËL

29 juillet 2021

Estérel Côte d'Azur Agglomération entretient les cours d'eau pour lutter contre les inondations



Depuis le 1er janvier 2018, les cours d'eau sont gérés par Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Leur entretien reste cependant l'affaire de tous. Chaque propriétaire de cours d'eau, qu'il soit public ou privé, doit respecter le code de l'environnement. L'entretien des cours d'eau est une action prioritaire en matière de prévention des inondations. 220 kilomètres de cours d'eau sont recensés sur le territoire.

Qui fait quoi ?

Historiquement les fleuves et rus côtiers du territoire ont été façonnés et aménagés par les collectivités, les riverains et dans les zones rurales par les agriculteurs. Leur entretien est ainsi partagé entre des syndicats, des associations, des collectivités et des propriétaires privés.

Plus de 40 km de ces cours d'eau, en zone urbaine, sont entretenus par la Communauté d'agglomération et par trois syndicats : le syndicat de la Garonnette, le Syndicat Mixte de l'Argens et le Syndicat Mixte Inondations Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin. Des prestataires sont chargés de leur entretien annuel et de leur remise en état après les crues importantes.

Les autres parties des cours d'eau doivent être entretenues par les propriétaires privés. De nombreux tronçons de cours d'eau n'ont plus été entretenus depuis plusieurs décennies. Le rôle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est de rappeler leurs obligations à ces propriétaires et de faire respecter les règles édictées par le Code de l'Environnement.

Comment sont structurés les cours d'eau ?

Les cours d'eau sont hétérogènes en fonction de la topographie, de la géologie et de l'urbanisme. D'une manière générale l'amont du réseau hydraulique est naturel, l'intervention de l'homme y est moindre. L'aval est en revanche fortement impacté par la main de l'homme : canal, digues.... Des ouvrages écrêteurs de crues ont été construits sur ces cours d'eau et d'autres sont programmés pour protéger les zones urbaines et péri-urbaines.

Quelle est la mission des agents chargés de l'entretien des cours d'eau ?

Ces agents assurent le contrôle et le suivi de l'entretien réalisé pour le compte de la Communauté d'agglomération. Ils agissent également préventivement en rappelant aux propriétaires privés leurs obligations : bien entretenir leur portion de cours d'eau, ne pas laisser se former d'embâcles*. Comme le débroussaillage prévient les incendies, l'entretien est l'action prioritaire en matière de prévention des inondations.

Les événements météorologiques intenses donnent lieu à des crues importantes, qui entraînent notamment une forte érosion, des chutes d'arbres ou des obstructions par l'accumulation de branchages. Le rôle des agents du service est donc de faire des contrôles réguliers et des contrôles post crues. Lors d'un constat de défaut d'entretien, d'accumulation d'embâcles ou de risque d'évolution de berge par exemple, les agents sont chargés d'identifier et d'écrire au propriétaire. Si le propriétaire ne remédie pas à une carence, les agents peuvent prévenir l'Office Français de la Biodiversité et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le contrevenant peut être verbalisé. Les actions de sensibilisation font également partie du rôle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Pollutions, déchets, actes d'incivilités : les cours d'eau ne sont pas épargnés

Les déchets jetés par des personnes indécoutes sur les voiries ou sur les zones de ruissellement finissent dans les cours d'eau (mégots de cigarettes, papiers bouteilles...).

L'incivilité peut avoir de graves conséquences sur l'écoulement des crues et la qualité des eaux : abandon de scooters, de machines à laver, de canapés, de gravats, de végétaux coupés en bordure de berge et déversements de substances polluantes.

Lors d'un coup de vent, de nombreux déchets finissent également dans les cours d'eau.

On oublie souvent que ces cours d'eau finissent sur les plages et en mer. Les prestataires chargés de l'entretien doivent ramasser, trier et jeter ces déchets. Parfois, les dépôts naturels finissent en décharge autorisée car la contamination est trop importante pour assurer une revalorisation de ces matériaux. Ces prestations sont compliquées et coûteuses.

** Obstruction du lit d'un cours d'eau, d'un détroit par un amas de matériaux charriés par les cours d'eau.*

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération www.cavem.fr et sur Facebook facebook.com/CAVEMAqglo/

Pour toute information

- **Direction de la Communication**
Tél. : 04.94.19.81.41 - Courriel : communication@cavem.fr
- **Relations Presse : Alexandre DEMESY**
Tél. : 04.83.09.80.51 - Courriel : a.demesy@cavem.fr